



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Juin 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 24

A 18 h30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

17 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Françoise CHEROUTE a donné procuration à Mme Virginie ARTERO

Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO

Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Ghislaine GUY

Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absents sans pouvoir : Armelle ANDREIS \_ Emmanuel SAMBAIN

Secrétaire de séance : Ghislaine GUY

**Objet** : Convention d'utilisation de locaux municipaux par l'Accueil Loisirs Sans Hébergement multi sites (ALSH) Intercommunal confié au SIVU Collines Durance, Syndicat Intercommunal Enfance 1 Jeunesse et convention de mise à disposition de personnel.

**2024\_38\_SG**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la Commission Affaires Institutionnelles du 11 juin 2024 ;

**Considérant** que la commune de Mallemort souhaite renouveler la mise en place d'un accueil à l'ALSH afin de répondre au besoin des familles ;

**Considérant** que la commune souhaite mettre à disposition des locaux scolaires pour les groupes d'enfants accueillis en centre de loisirs ;

- 16 à 24 enfants âgés de 3 à 6 ans accueillis sur l'école maternelle l'Espelido
- 24 enfants âgés de 6 à 14 ans sur les espaces dédiés au périscolaire de l'école élémentaire Frédéric Mistral

**Sur les périodes suivantes :**

Eté 2024 : du lundi 8 juillet 2024 au vendredi 26 juillet

Tous les mercredis en périodes scolaires (du lundi 2 septembre 2024 au vendredi 4 juillet 2025)

Les petites vacances scolaires :

- Vacances de la Toussaint du 21 octobre 2024 au 31 octobre 2024
- Vacances de février 2025 : du lundi 10 février 2025 au vendredi 21 février 2025
- Vacances de printemps 2025 : du lundi 7 avril 2025 au vendredi 18 avril 2025

L'accueil au sein de la commune favorise :

- L'épanouissement de l'enfant à travers la pratique d'activités diversifiées
- Le respect global de l'enfant (intégrité physique et morale, respect des rythmes individuels)
- L'apprentissage de la vie en collectivité

La convention de mise à disposition des locaux scolaires et de la salle de restauration collective entre la commune de Mallemort et le SIVU « Collines Durance » service Enfance-Jeunesse a pour objet d'en définir les modalités et les dispositions.

La convention de mise à disposition de personnel entre la commune et le SIVU a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de 7 agents techniques de la commune pour l'entretien des locaux et le service de restauration utilisé par l'ALSH les mercredis de la période scolaire et les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

**Approuve** la mise en place d'un accueil ALSH multi sites sur l'école maternelle Espelido (à défaut l'école maternelle J Curie) et l'école élémentaire F Mistral du 08/07/2024 au 04/07/2025 ;

**Approuve** la convention de mise à disposition des locaux scolaires pour l'accueil de l'ALSH multi-sites ;

**Autorise** Madame le Maire, à signer la convention et à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 24

Vote contre : /

Abstention : /

**Hélène GENTE**

Maire de Mallemort

